

REUNION DU 24 JUIN 2010 19 H 30

L'an deux mil dix, le vingt quatre juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur RONGRAIS Max, Maire.

Etaient présents : MM. RONGRAIS Max, LETELLIER Eric, BELLENCONTRE Dominique, FRICHOT Pascal, MMES. HOMMET Madeleine, DESBARATS Martine et OUSSAGHIRI Nicole.

Etaient absents excusés : MM. LAROCHE Pierre, PECQUEUX Stéphane et MME. NORMAND Micheline.

DELIBERATION CONCERNANT UNE MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES :

Monsieur Le Maire de Sainte-Marthe expose une décision adoptée par le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 31 mai 2010, relative à une modification des compétences énoncées à l'article 3 des statuts par l'ajout au titre des compétences facultatives :

Rubrique D/ Sports

d) défibrillateurs auprès d'installations sportives et établissements scolaires.

En application de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de se prononcer.

En l'espèce, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Marthe, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches telle qu'exposée précédemment.

DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DE L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL DIT « SENTIER DES LARRIS » :

Monsieur Le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'enquête publique relative au projet d'aliénation du Chemin Rural dit « Sentier des Larris » a été effectuée du 22 avril au 6 mai 2010 inclus.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée et l'avis favorable du Commissaire-enquêteur ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'aliénation du Chemin Rural dit « Sentier des Larris » et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession avec Madame CRESTOT Pierreline.

DELIBERATION CONCERNANT LA LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL DU PRESBYTERE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la candidature de Monsieur GODOU Cédric et Mademoiselle MAURICE Jennifer pour prendre la location du logement communal de l'ancien presbytère à compter du 1^{er} juillet 2010.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le bail d'habitation et son avenant pour la location du garage annexe entre la commune de Sainte-Marthe et Monsieur GODOU Cédric et Mademoiselle MAURICE Jennifer.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Suite à l'agrandissement de la mairie, présentation et acceptation du devis de VEOLIA d'un montant de 901,02 € H.T. relatif au nouveau branchement en eau potable. Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que ce devis a bénéficié d'un geste commercial (initialement chiffré à 999,08 € H.T.). En outre, la société VEOLIA a installé gracieusement un compteur sur la nouvelle parcelle jouxtant la propriété du logement communal de l'ancien presbytère suite à un trop perçu de consommation d'eau.

- Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que deux devis ont été demandés pour la réalisation de la peinture extérieure de la salle des fêtes. Le devis de l'Entreprise RACAPÉ s'élevant à 8 330 € H.T. et celui de l'Entreprise JOUSSELIN étant de 5 620 € H.T., le devis le moins disant de l'Entreprise JOUSSELIN a été retenu.

- Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a adressé, le 3 juin courant, un courrier à Monsieur RECOURS, Président de la Communauté de Communes du Pays de Conches, afin de pouvoir le rencontrer pour lui exposer les projets de travaux de voirie à réaliser sur différentes routes de la commune, à savoir :

1°) Chemin de Pommereuil : pose de bordures, suite à enfouissement de réseau.

2°) Route de Conches : travaux de sécurité afin de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée de la commune.

3°) Route de Louversey : pose de bordures, suite à enfouissement de réseau.

- Demande de devis afin d'effectuer la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment situé dans la cour de la mairie et de réparer les gouttières de la salle des fêtes.

- Voir pour faire une demande auprès de la Communauté de Communes du Pays de Conches pour la pose de panneaux sur la voie verte.

- Pour l'année 2010, première inscription de la commune au concours des Villages Fleuris.